



DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE DMM 149
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Objet : Marché : construction d'un groupe scolaire

Lot 4 (menuiseries extérieures)

ATELIER VERNUCCI

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°DE202005_07B du 27 mai 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, modifiée par la délibération n°DE202307_06 du 25 juillet 2023,

Vu le marché de construction d'un groupe scolaire - lot 4 (menuiseries extérieures) d'un montant initial de 793 826,00 € HT, notifié le 2 mars 2023,

Vu l'avenant n°1, d'un montant de – 22 285,00 € HT, au lot 4 portant modification du montant initial du marché, soit 771 541,00 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1 : l'avenant n°2, au lot 4 (menuiseries extérieures) du marché de construction d'un groupe scolaire, a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes, conformément au devis et à l'avis motivé de la maîtrise d'œuvre, ci-joints :

Travaux en plus-value :

- Ventouses électromagnétiques : + 1 638,00 € HT

● **Total des travaux : + 1 638,00 € HT**

Le montant du marché initial est ainsi porté à 773 179,00 € HT, représentant une diminution de – 2,60 %.

ARTICLE 2 : les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 3 : la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et affichée en mairie.

A Garons, le

17 SEP. 2024

Le Maire,

Alain DALMAS



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**

**MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 2**

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

**COMMUNE DE GARONS
HOTEL DE VILLE
30128 GARONS
TEL : 04.49.29.59.00
Courriel : secretariat@garons.fr**

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

**ATELIER VERNUCCI
Technoparc des Grandes Terres
37, rue des Rizières
04100 MANOSQUE**

**Téléphone : 04.92.87.69.03
Adresse électronique : atelierv@ateliervernucci.com**

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

**CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE
LOT 4 – MENUISERIES EXTERIEURES**

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 2 mars 2023**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : mars 2023 à juin 2024**

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 793 826,00 € HT**
- **Montant TTC : 952 591,20 € HT**



D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant n°2, au lot 4 (menuiseries extérieures) du marché de construction d'un groupe scolaire, a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes, conformément aux devis et à l'avis motivé de la maîtrise d'œuvre, ci-joints :

Travaux en plus-value :

- Fourniture et pose de vitrophanie : + 1 638,00 € HT

● **Total des travaux : + 1 638,00 € HT**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 22 285,00 €
- Montant TTC : - 26 742,00 €

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 1 638,00 €
- Montant TTC : + 1 965,60 €
- % d'écart introduit par les 2 avenants : - 2,60 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 773 179,00 €
- Montant TTC : 927 814,80 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Renouf Raphaël gérant	Jansique Noxphaire 2024	Atelier VERNUCCI 27, Rue de la République Trichéville, Les Grâces Terres 04 00 00 00 00 Tel : 04 92 87 99 07 Siret : 754 01 000 000 0 Email : atelier@ateliervernucchi.com

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : Garons, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire,

Alain DALMAS

MOTIVATION AVENANT N°2 ATELIER VERNUCCI

OPERATION :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE GARONS

MATRE DE L'OUVRAGE :

Commune de Garons

MARCHE :

LOT	04. MENUISERIES EXTERIEURES
ENTREPRISES	VERNUCCI TECHNOPARC DES GRANDES TERRES 37 RUE DES RIZIERES 04100 MANOSQUE

OBJET :

1 Travaux en plus value concernant :

-FOURNITURE ET POSE DE VITROPHANIE

Fourniture et pose de 3 bandes de vigilance sur les vitrages des portes intérieures
Longueur totale : 78ml à 21€/ml Soit +1 638 € HT

Montant de l'avenant n° 2 HT = : **1638.00 €**

Nouveau montant du marché HT : = **771 541 +1 638 =773 179 €**


Luc BREGUIBOUL
15, av. J. Jaurès - 30900 NIMES
Tél. : 04.66.64.32.12 - Fax : 04.66.62.20.62
Inscrit à l'Ordre sous le n° 32 274
ARCHITECTE D.P.L.G

**MAIRIE DE GARONS
GRAND RUE
BP 22
30128 GARONS**

AFFAIRE ensemble scolaire Garons

devis de travaux supplémentaires

Manosque,
15,07,2024

TS 7

DESIGNATION	U	QUANT	PRIX UNIT	TOTAL H.T
fourniture et pose vitrophanie : 3 bandes de vigilance horizontale dépolies 78 ml hauteur des bandes 50 mm localisation : portes interieures vitrés	ml	78	21,00	1 638,00

MONTANT H.T = 1 638,00
TVA A 20 % = 327,60
MONTANT TTC = 1 965,60